

Synthèse des actions du Conseil Territorial de Santé 31

BILAN DES ACTIONS 2024 · PERSPECTIVES 2025



ÉDITO

Madame, Monsieur, Chers Membres du CTS de Haute-Garonne,

En ce premier mois de l'année, permettez-nous de vous renouveler tous nos vœux les meilleurs et souhaiter que cette année 2025 soit synonyme de bonne santé, de réussite personnelle et aussi d'engagement.

Nous souhaitons également que 2025 soit une année de solidarité, de bienveillance et d'écoute. Ainsi, et collectivement, nous saurons toujours contribuer collectivement pour répondre au mieux aux attentes de nos concitoyens.

Nous vous remercions pour votre engagement sans faille au sein de notre CTS de la Haute-Garonne et savons pouvoir compter sur vous pour nos prochaines échéances. Vous pourrez également compter sur nous.

Bonne et heureuse année 2025 et au plaisir de se retrouver.
Très sincèrement.



Elvire DE ALMEIDA-LOUBIÈRE,
Présidente CTS Haute-Garonne

Isabelle RÉDINI
Directrice Départementale
ARS Haute-Garonne



QUELLES AVANCÉES DEPUIS L'ADOPTION DE LA LOI VALLETOUX ?

La loi Valletoux, adoptée en décembre 2023, introduit des changements majeurs dans le fonctionnement des Conseils Territoriaux de Santé.

Le Conseil Territorial de Santé a pour objet :

- d'une part, **l'exercice de la démocratie en santé de proximité**,
- d'autre part, **la mise en cohérence des initiatives et actions des partenaires** dans le domaine de la santé et leur bonne articulation.

La loi Valletoux conforte le rôle des Conseils Territoriaux de Santé et renforce l'élargissement de leur composition avec l'intégration de nouveaux membres tels que les représentants des conseils des ordres départementaux compétents : masseurs-kinésithérapeutes, sages-femmes, pharmaciens, pédicures-podologues, chirurgiens-dentistes, infirmiers. Dans l'attente du décret d'application prévu en 2025, le CTS 31 a souhaité intégrer les ordres professionnels dans son format élargi. L'arrêté de composition du CTS31 sera mis à jour une fois les représentants des ordres départementaux désignés officiellement.

OÙ RETROUVER L'ARRÊTÉ DE COMPOSITION OU TOUT AUTRE DOCUMENT DU CTS 31 (COMPTES RENDUS, COURRIERS, ETC.) ?

L'arrêté de composition du CTS 31 est accessible sur le site de l'ARS Occitanie ainsi que sur la plateforme numérique sécurisée RESANA pour les membres titulaires et suppléants du CTS 31. La plateforme RESANA recense toutes les informations relatives aux travaux des différentes formations du CTS 31 et facilite les échanges entre les membres.

La loi donne également la possibilité à chaque CTS de redéfinir les limites des territoires de santé afin de mieux répondre aux besoins des bassins de vie tout en garantissant la solidarité et l'équité en matière d'accès aux soins entre les territoires. Après une analyse des enjeux territoriaux et des besoins spécifiques en matière de santé, il a été décidé, à l'unanimité des membres du CTS 31, de maintenir la maille départementale. Cette décision communiquée au Directeur Général de l'ARS Occitanie, repose sur la conviction partagée que l'échelon départemental permet de garantir une cohérence d'action et de favoriser une coordination efficace entre les différents acteurs de santé tout en répondant de manière adaptée et solidaire aux besoins des Haut-Garonnais.

QUELQUES DONNÉES D'ACTIVITÉ DU CTS HAUTE-GARONNE EN 2023 :

- › **Plus de 200** membres au sein du CTS plénier élargi,
- › **Plus de 40** membres au sein de la Commission spécialisée élargie en santé mentale,
- › **4** réunions de bureau,
- › **5** sessions plénières élargies dont **2** séances exceptionnelles organisées sur la psychiatrie en début d'année 2024,
- › **3** réunions des commissions spécialisées (Commission spécialisée en Santé Mentale et La formation spécifique organisant l'expression des usagers en intégrant les personnes en situation de précarité ou de pauvreté).

LA PARTICIPATION DU CTS 31 AU SEIN DE LA CRSA OCCITANIE



Les CTS (échelon local) avec la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA) Occitanie font vivre la démocratie en santé en

région. Plusieurs séminaires et commissions ont été organisés par la CRSA Occitanie durant l'année 2024. La Présidence du CTS 31 s'est mobilisée durant ces temps régionaux notamment lors du séminaire du 15 octobre 2024 qui a réuni pour la première fois l'ensemble des présidents et vice-présidents des 13 CTS de la région avec les directeurs des délégations ARS départementales. L'objectif de ce séminaire : partager les bonnes pratiques sur l'accès aux soins, la mobilisation citoyenne et échanger sur l'articulation CRSA et dispositifs infradépartementaux. Ces échanges et réflexions se poursuivront en 2025.

DEPUIS LE 1ER OCTOBRE 2024, LA CRSA OCCITANIE BÉNÉFICIE D'UN TEMPS DE CHARGÉE DE MISSION POUR VENIR :

- Renforcer la transversalité entre les commissions spécialisées et groupes de travail,
- Favoriser la participation des membres, appuyer la production d'avis, et valoriser les avancées,
- Favoriser les liens avec les CTS à travers notamment la publication d'un bulletin trimestriel Démocratie en Santé.

**Le bulletin de la
démocratie en santé
en Occitanie**

Septembre - Octobre - Novembre 2024



LE CTS 31 EN 2024, QUEL BILAN RETENIR ?

L'année 2024 a été marquée par plusieurs événements :

- La mobilisation du CTS 31 dans la construction du programme d'actions du STS31, déclinaison territoriale du Projet Régional de Santé



Le PRS 2023-2028 Occitanie se décline dans une présentation régionale mais aussi territoriale sous la forme de Schéma Territoriaux de Santé (STS) à l'échelle de chaque département pour fournir des réponses au plus proche des besoins des populations dans les territoires.

Les membres du CTS 31 se sont mobilisés durant le 1er semestre 2024 pour co-construire avec la Délégation Départementale ARS Haute-Garonne un programme d'actions en réponse aux enjeux et objectifs du STS 31.

AU TOTAL :

> **2 ateliers d'idéation**

organisés en avril 2024 et réunissant les membres volontaires du CTS 31,

> **21 actions co-construites**

en réponse aux 12 défis et 14 objectifs opérationnels du STS 31.

COMMENT LE CTS 31 PEUT-IL ÊTRE INFORMÉ DE L'AVANCEMENT DES ACTIONS DU STS 31 ?

Ces actions ont été programmées sur la durée du PRS (2023-2028). Des points d'étape annuels seront proposés aux membres du CTS 31 lors d'une séance plénière afin de présenter l'état d'avancement de chacune des actions inscrites dans le schéma départemental.

Parmi ces actions, les membres du CTS 31 ont souhaité inscrire le projet CNR-Santé 31 « Mobilité en santé solidaire » ou encore identifier deux actions en faveur du renforcement du pouvoir d'agir et la connaissance du système de santé des usagers :

- Augmenter le nombre de Représentants d'usagers dans les différentes instances du département et ainsi mieux porter la parole des usagers du système de santé pour améliorer la qualité de leur prise en charge,
- Promouvoir l'implication des usagers dans les structures de l'exercice coordonné, qu'il s'agisse d'un engagement ponctuel sur des projets de santé spécifiques et/ou d'une représentation dans la gouvernance de la structure.

• La contribution du CTS 31 lors de la situation de crise de la psychiatrie sur le département :

Faisant suite aux événements graves qui ont affecté les urgences psychiatriques du CHU de Toulouse en début d'année 2024, et de manière plus large, l'ensemble de la psychiatrie du département, le CTS 31 dans son format Bureau, Commission de Santé Mentale, et Plénier élargi s'est rapidement mobilisé.

Le CTS 31 a été informé de la situation, des mesures prises immédiates, à court et moyen terme, de l'état de suivi de l'organisation des soins pour les patients relevant de pathologies psychiatriques. Le nombre important des participants, les questions et réflexions au cours des différentes réunions, ont marqué l'engagement de toutes les parties prenantes à cette situation de crise.

L'APRÈS CRISE :

Suite à ces réflexions et à une phase de consultation des parties prenantes, un «*Pacte de refondation de l'organisation des soins psychiatriques en Haute-Garonne*» a été élaboré. Cette feuille de route établie sur la durée du PRS prévoit des mesures concrètes pour améliorer les parcours de soins en psychiatrie des adultes et des enfants sur le département. Un état d'avancement de cette feuille de route sera régulièrement proposé par la DDARS31 au CTS 31.



Un bulletin spécial santé mentale a été élaboré durant cette période afin de :

- Dresser un relevé synthétique des travaux menés,
- Tenir informés les membres des prochaines échéances et ainsi poursuivre les réflexions partagées autour des préconisations en matière de parcours de soins en santé mentale.



AU TOTAL :

- › **1 bureau** du CTS organisé en février 2024,
- › **2 séances exceptionnelles** du CTS 31 élargi organisées en mars 2024 durant lesquelles la DDARS 31 a fourni des points de situation relatifs à la mise en œuvre des mesures prises en réponse à la situation de crise,
- › **2 séances de la CSM 31** organisées qui ont permis aux membres de poursuivre les échanges et engager la réflexion sur la mobilisation de la commission en réponse à cette crise et proposer des idées concrètes visant à améliorer les parcours de soins en santé mentale sur le territoire.

• **La contribution du CTS 31 lors de consultations sur des sujets spécifiques :**

► **Les zonages des professionnels de santé en Haute-Garonne**

La démarche de zonage prévue par l'article L1434-4 du Code de la Santé Publique (CSP) a pour objectif de garantir une offre de soins de premier recours médicale et paramédicale équilibrée sur le territoire. C'est un des outils d'attractivité et d'accès aux soins qui permet de repérer les forces et faiblesses territoriales au bénéfice de l'activation des dispositifs de partage de compétences et d'exercice coordonné. La loi Valletoux prévoit une révision des zonages tous les deux ans ; le Directeur Général de l'ARS détermine, par arrêté, chaque zonage après concertation avec les CTS et en Commission Paritaire Régionale.

Les membres du CTS 31 ont été concertés dès 2024 sur les nouveaux zonages des chirurgiens-dentistes, des masseurs kinésithérapeutes et des sages-femmes. Cette concertation se poursuivra en 2025 notamment pour le zonage des pharmaciens.

► **L'avenant 1 au PRS 2023-2028 Occitanie**

Le Projet Régional de Santé (PRS) de l'Occitanie publié le 31 octobre 2023 actuellement en vigueur, a fait l'objet d'une révision partielle. Cette révision concernait plusieurs activités de soins comme la médecine d'urgence ou encore le traitement du cancer. Elle permet d'adapter plus finement l'offre de soins aux besoins actualisés des populations dans certains territoires et de mieux prendre en compte l'évolution du contexte réglementaire. Durant les travaux préparatoires, la présidence du CTS31 a eu l'occasion de participer à un séminaire de lancement de la concertation sur l'organisation de l'offre de médecine d'urgence en Occitanie organisé le 4 avril 2024 à Carcassonne. Ce séminaire a été l'occasion de partager l'ensemble des conditions techniques qui s'imposent aux structures d'urgences, d'échanger sur les enjeux en matière de réponse à l'aide médicale urgente et des défis auxquels les territoires et les acteurs de la santé font face.



Suite à ces travaux de révision du PRS, une phase de concertation a été lancée durant laquelle les membres du CTS 31 ont eu l'occasion d'exprimer leurs avis et remarques. L'avenant n°1 au PRS sera ensuite arrêté par le Directeur Général de l'ARS Occitanie à l'issue d'une procédure de consultation de 2 mois qui a débuté le 18 novembre 2024 et qui prévoit le recueil de l'ensemble des avis réglementaires des autorités consultées.

► **La poursuite de l'action engagée dans le cadre du Conseil National de la Refondation – Santé : le projet « Mobilité en santé solidaire en Haute-Garonne »**



CONSEIL NATIONAL
DE LA REFONDATION
Occitanie

SANTÉ

Le projet « Mobilité en santé solidaire » émane de la journée CNR-Santé organisée le 2 décembre 2022 sur Toulouse. L'objectif de cette journée était de recueillir des idées et initiatives permettant d'améliorer l'accès à la santé de la population sur les territoires. Parmi les idées d'actions innovantes et concrètes imaginées par les participants, le CTS 31 en lien avec la DDARS 31 a souhaité retenir une action dont l'objectif est d'améliorer l'accès aux soins programmés et non programmés sur le département, en mettant en place des solutions de transport solidaire qui prévoient l'aller mais aussi le retour à domicile des personnes en lien avec les collectivités.

Lancé à l'automne 2024 à l'issue d'un appel à manifestation d'intérêt, le projet expérimental CNR - Santé « Mobilité en santé solidaire en Haute-Garonne » piloté par la Délégation Territoriale Haute-Garonne de la Croix Rouge française a débuté sur les territoires ciblés que sont le Comminges, le Lauragais et le Nord-Ouest Toulousain.

Ce projet s'appuie sur une logique de « faire venir » dans lequel l'accès aux soins de personnes vulnérables est facilité par une solution de transport non sanitaire intégrant une dimension socio-préventive. Grâce à son évaluation socio-économique, il a pour objectif de modéliser une offre dont pourront se saisir des opérateurs, des partenaires, des territoires selon leurs besoins, leurs spécificités et leurs ressources.

COMMENT SUIVRE L'AVANCÉE DU PROJET « MOBILITÉ EN SANTÉ SOLIDAIRE EN HAUTE-GARONNE » ?

Dès janvier 2025, la gouvernance de ce projet évolue afin d'améliorer le suivi partagé de l'expérimentation notamment avec les instances de démocratie en santé. Une nouvelle comitologie est instaurée au sein de laquelle participe la présidence du CTS 31. Un état d'avancement de ce projet sera ainsi présenté dès 2025 lors de séances plénières du CTS 31.

LES COMMISSIONS SPÉCIALISÉES DU CTS 31, QUELS BILANS EN 2024 ?

• La Commission spécialisée en santé mentale :

► La signature du Contrat Territorial de Santé Mentale de la Haute-Garonne (CTSM 31)

Cette démarche partenariale, co-signée entre l'Association PTSM 31, la CPAM 31, le CD31 et l'ARS Occitanie le 17 janvier 2024, constitue une véritable reconnaissance et concrétisation de l'engagement de tous les acteurs ayant œuvré/œuvrant à la déclinaison opérationnelle des priorités en santé mentale sur le territoire haut-garonnais.

Le CTSM 31 prévoit la mise en place d'un comité de suivi qui sera installé début 2025 et auquel seront confiées les missions principales suivantes :

- Assurer le suivi opérationnel de la mise en œuvre du contrat, des actions initiées, du respect des échéanciers, des moyens effectivement engagés par les signataires,
- Informer au moins un fois par an l'ensemble des acteurs impliqués dans le PTSM31 des actions réalisées dans l'année, des moyens engagés et des résultats observés,
- Informer la Commission spécialisée en Santé Mentale 31 de ses travaux.



► La préparation de la démarche d'évaluation globale du PTSM 31

Pour préparation de la suite du PTSM 31, les réflexions relatives à la méthodologie d'évaluation du PTSM 31 ont débuté fin 2024 entre la DDARS31 et l'Association PTSM 31.

La démarche d'évaluation comprendra :

- Une évaluation des projets inscrits dans le CTSM 31,
- Une étude d'impact de ces projets dans le parcours des personnes concernées,
- Une évaluation de la démarche PTSM en Haute-Garonne.

La méthodologie d'évaluation, les résultats de cette évaluation ainsi que les préconisations pour le prochain PTSM seront présentés lors de réunions de la Commission spécialisée en Santé Mentale 31.



► **La poursuite des actions menées par l'association PTSM 31 et la mobilisation des acteurs en santé mentale lors de la crise de la psychiatrie en Haute-Garonne**



Les dispositifs en santé mentale sont nombreux sur le département mais un enjeu d'articulation persiste. L'objectif principal du PTSM 31, en fil rouge de l'ensemble des actions inscrites, est la construction de parcours types de soins et de vie selon les caractéristiques des usagers (âge, sexe, lieu de vie...). Les enjeux étant d'assurer l'accès, la continuité et la fluidité des parcours en santé mentale pour tous les Haut-Garonnais sur tout le territoire.

L'Association PTSM 31 organise des matinées de concertation et des ateliers afin de modéliser les parcours de soins et de vie des usagers adultes, enfants et adolescents. Ces temps de co-construction sont ouverts à l'ensemble des acteurs, des personnes concernées et autres parties prenantes de la santé mentale du département.

En 2024, deux ateliers ont été organisés par l'Association PTSM 31. Ces ateliers s'inscrivaient dans le cadre des travaux relatifs à la crise de la psychiatrie en Haute-Garonne :

- Atelier "Entrée & Prise en soin" : avait pour but d'identifier des réponses visant à désengorger les urgences psychiatriques du département. Réalisé en groupe de travail restreint (gouvernance PTSM31 élargie) les propositions issues de l'atelier ont été présentées aux instances du CTS 31 (CSM 31 élargie et séance plénière du CTS 31),
- Atelier "Hospitalisation & Sortie": à l'issue de 2 matinées de travail ayant mobilisé plus de 100 acteurs en santé mentale, les logigrammes des parcours en santé mentale proposés par l'association PTSM31 ont été discutés et validés.

Ces temps ont été l'occasion d'informer les participants des travaux relatifs à la construction du «Pacte de refondation de l'organisation des soins psychiatriques en Haute-Garonne».

• **La formation spécifique organisant l'expression des usagers en intégrant les personnes en situation de précarité ou de pauvreté :**

► **La mobilisation de la Commission spécialisée dans le cadre des 50 000 nouvelles solutions à destination des personnes en situation de handicap**

Des membres de la commission spécialisée ont eu l'occasion de participer aux sessions du groupe de travail territorial d'adaptation de l'offre aux besoins des personnes vivant avec un handicap, constitué de représentants des organismes gestionnaires du secteur handicap, du Conseil Départemental, de la MDPH et de l'Éducation Nationale. Ces sessions organisées dans le cadre de la circulaire du 7/12/23 fixant le cadre et la méthodologie du déploiement du plan de création de 50 000 nouvelles solutions à destination des personnes en situation de handicap, avaient pour objectif de :

- Partager un diagnostic territorial des besoins des personnes vivant avec un handicap,
- Recueillir les besoins des acteurs et identifier des leviers en réponse.

Les résultats de ces travaux ont été présentés lors d'une réunion de la commission spécialisée ainsi qu'un focus sur les leviers d'amélioration de la prise en charge pluridisciplinaire de l'enfant. Des préconisations ont pu être formulées par les membres.

LE CALENDRIER DU 1^{ER} SEMESTRE 2025 DES INSTANCES DU CTS 31 :

Toute modification éventuelle à venir dans ce calendrier sera communiquée au plus tôt aux membres du CTS 31.

SÉANCES PLÉNIÈRES DU CTS 31 :

- Le 14/02/2025 de 9h45 à 12h
- Le 10/04/2025 de 14h à 17h
- Le 27/06/2025 de 10h à 12h

RÉUNIONS DES SOUS-COMMISSIONS DU CTS 31 :

► **Commission Formation et expression des usagers :**

- Le 29/11/2024 de 9h à 10h30
- Le 11/04/2025 de 9h à 10h30

► **Commission Santé Mentale élargie :**

- Le 29/11/2024 de 10h30 à 12h
- Le 11/04/2025 de 10h30 à 12h

JE SUIS INTÉRESSÉ PAR LES ENJEUX DE SANTÉ AU NIVEAU TERRITORIAL ET SOUHAITE REJOINDRE LE CTS 31, COMMENT FAIRE ?

Un appel à candidature lancé par l'ARS Occitanie est en cours afin de permettre à tout acteur éligible de candidater pour rejoindre le CTS de son département. Toutes les informations sont à retrouver sur le site de l'ARS Occitanie, rubrique « Appels à projet ».

La date limite de dépôt des dossiers est le 28 février 2025.

LE BILAN COLLECTIF 2024

- Une forte mobilisation et une large contribution des acteurs et des membres du CTS 31 tout au long de l'année, particulièrement lors de la période de crise de la psychiatrie,
- Des rencontres régulières intégrant systématiquement des temps d'échanges et de débats sur de nombreux sujets en santé y compris la santé mentale,
- Une instance de démocratie en santé visible, dynamique, qui fait sens pour l'ensemble des acteurs haut-garonnais,
- Une volonté et un engagement fort des membres du CTS 31 à rendre plus lisibles et visibles les actions en santé pour tous et dans tous les territoires du département.

LES PERSPECTIVES 2025

- Faire vivre la démocratie en santé sur le territoire avec le lancement d'appels à candidature :
 - En cours au niveau régional : « Siégez au Conseil Territorial de Santé pour contribuer au système de santé territorial ! »
 - À venir au niveau départemental auprès des membres du CTS 31 afin de pourvoir les postes vacants des commissions spécialisées et du Bureau du CTS 31,
- Suivre les actions engagées sur le territoire pour renforcer l'accès à la santé pour tous à travers notamment le programme d'actions du STS 31, du PACTE de la psychiatrie en Haute-Garonne ou encore du projet CNR –Santé « Mobilité en santé solidaire »,
- Participer à l'évaluation du PTSM 31 et aux travaux de renouvellement de ce dernier,
- Participer à l'amélioration de l'accès à la santé et aux soins des personnes vivant avec un handicap sur le territoire avec l'instauration d'un comité de suivi de la Charte Romain Jacob en Haute-Garonne.